

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VEEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2025**

Conseillers élus : 14
En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 2
Absents non excusés : 2

Date de convocation : 03 mars 2025

Étaient présents : M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; Mme Catherine LECUYER ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TROMPETTE ; Mme Karine WEBER.

Étaient absents excusés : Mme Charlotte ALBERT a donné procuration à Mme Enza BAROTTE ; Mme Pauline GUILBERT a donné procuration à M. Raymond BECKER ; Mme Patricia MELY ; M. Dominique WEYANT.

Étaient absents non excusés : Mme Géraldine-Sophie CAPRON ; M. Damien FANCELLO.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame La Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 16 décembre 2024.

Madame La Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DÉLIB : 1.7-007/2025 : MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

Madame La Maire rappelle la difficulté de suivre tous les aspects techniques d'un projet en tant que Maître d'Ouvrage et de la responsabilité qui peut découler d'une mauvaise interprétation ou d'un manquement d'information.

Au vu de l'ampleur du projet de création d'une Maison des Services qui se veut vertueux en termes d'économie d'énergie, de matériaux respectueux de la nature et durable.

Madame La Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention d'assistance à Maîtrise d'ouvrage avec RMD RIVES DE MOSELLE DEVELOPPEMENT comprenant :

- La prise de connaissance des intervenants et du dossier
- La phase de réalisation, sa présence aux réunions de chantier, la mise en place de réunions internes avec la maîtrise d'ouvrage
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réception, la mise en service du bâtiment et la garantie de parfait achèvement d'une année

Le coût de cette mission est de 30 750,00 euros H.T. soit 1.68% du montant de l'estimatif APD de 1 834 964,43 euros H.T.

Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20250310-2025DEL007-DE
Reçu le 13/03/2025



DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Madame La Maire à signer ladite convention et lui donne tout pouvoir pour sa mise en œuvre.

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 12 mars 2025
Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU

